AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0948
FR0000052870-FS0422

2 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NORBERT DENTRESSANGLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2015, complété par des courriers reçus le 1er juillet 2015, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 juin 2015, indirectement, par l'intermédiaire de la société Merrill Lynch International qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NORBERT DENTRESSANGLE et détenir à cette date 593 933 actions NORBERT DENTRESSANGLE représentant autant de droits de vote, soit 6,04% du capital et 6,01% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NORBERT DENTRESSANGLE sur le marché.

La société Bank of America Corporation détient à ce jour 678 315 actions NORBERT DENTRESSANGLE représentant autant de droits de vote, soit 6,90% du capital et 6,86% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 836 241 actions représentant 9 885 798 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Le déclarant possède également à ce jour une position vendeuse portant sur 677 884 contrats d'échange d'actions (« Equity Swaps » à règlement en espèce, arrivant à échéance le 29 janvier 2016 et portant sur autant d'actions NORBERT DENTRESSANGLE (cf. notamment D&I 215C0936 du 30 juin 2015).